



Saisi de compte bancaire en deux fois et égal à 3 fois la dette

Par **Hannah85**, le **12/02/2018** à **21:19**

Bonjour, Voici le problème.

Une saisie sur les comptes de mon mari a été faite la semaine dernière (dans un contexte et des circonstances très douteuses et bizarres). Après prise de bec et négociation l'huissier nous fit qu'il ne bloquera que le montant de la dette sur un seul compte. Aujourd'hui, nouveau mouvement sur les comptes: il a remis les sommes pour les reprendre et a en plus saisi mon compte, qui ne l'était pas. A d'avoir que lors de la première saisie il a bloqué 2 fois le montant de la créance qu'on paye 50€/mois depuis 2007. Et là au total c'est 3 fois le montant.

Ma question : a-t-il le droit de faire ça??? Je suis dans l'attente de l'injonction pour saisir le juge d'exécution, mais ai-je un autre moyen de me défendre, dans l'attente de la saisie du Jex. Merci d'avance et bravo pour ce que vous faites.